



54^e session du Conseil des droits de l'homme

Point 5 de l'ordre du jour

Dialogue interactif sur le rapport du Secrétaire général sur les représailles

Genève, le 28 septembre 2023

Déclaration de la Suisse

Monsieur le Président,

La Suisse remercie la Sous-Secrétaire générale pour sa présentation. Nous saluons les efforts déployés par l'ONU afin de lutter contre les actes d'intimidation et de représailles visant les personnes qui ont coopéré avec l'Organisation. Ce travail d'observation et de suivi est indispensable pour avoir une idée objective du phénomène et pour développer des politiques pour le contrer.

La Suisse est préoccupée par les tendances actuelles décrites dans le rapport, telles que l'autocensure, l'augmentation des signalements de surveillance physique ou encore l'adoption de lois et règlements qui ont pour but ou pour effet de dissuader les personnes de coopérer avec l'ONU.

La Suisse condamne fermement tous les actes d'intimidation et de représailles envers les personnes coopérant avec l'ONU ainsi que les défenseuses et défenseurs des droits de l'homme et appelle tous les Etats concernés, dont ceux mentionnés dans le rapport, à les protéger. Nous leur demandons instamment de mener des enquêtes sur toutes les allégations d'intimidation et de représailles.

Ces voix sont primordiales pour donner une perspective concrète de la situation sur le terrain et, ainsi, nourrir et influencer le dialogue multilatéral. Dans cette optique, la Suisse accorde une importance particulière à inviter des membres de la société civile à participer aux travaux multilatéraux, par exemple dans le cadre de notre mandat au Conseil de sécurité.

Madame la Sous-Secrétaire générale, le rapport indique une tendance croissante à l'autocensure. Que peut faire la communauté internationale pour remédier à cette situation ?

Je vous remercie.